



EMMAÜS FRANCE FONDATEUR ABBE PIERRE

Charte du Compagnon

Preamble : Conscientes que c'est de l'injustice que découle le plus souvent la souffrance et animées de la volonté de lutter contre les causes de la misère, les Communautés Emmaüs, dans l'esprit du Manifeste Universel, sont des lieux d'accueil, de vie, de travail et de partage formés de compagnons, d'amis et de responsables qui ont chacun un rôle à y jouer. L'appartenance au Mouvement Emmaüs est une responsabilité collective. Elle implique le respect des libertés fondamentales d'opinion, d'expression et d'appartenance (associative, politique ou religieuse) Toute communauté qui adhère à Emmaüs France, c'est-à-dire chacun, compagnon, ami ou responsable, s'engage à respecter les différents points de cette charte dès que possible dans son groupe, s'inscrivant ainsi dans une progression globale des groupes. Dans la volonté d'avancer ensemble en respectant les rythmes et l'histoire de chacun, tout groupe qui ne peut appliquer immédiatement chaque point de cette charte, s'engage à mettre progressivement en application et à apporter son soutien matériel, financier et / ou moral aux groupes qui le demanderaient. L'appartenance à Emmaüs France signifie aussi un acte de solidarité entre les groupes. Chacun, compagnon, ami et responsable a droit au même respect. Ce respect constitue aussi un devoir réciproque. Chacun se doit par son comportement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté, de témoigner de ce qu'est une communauté Emmaüs.

1 - Accueil - Vie communautaire - Conditions de vie

L'accueil ; c'est une chaîne et une responsabilité collective. C'est aussi l'affaire de tous les compagnons et le geste premier de chacun, compagnon, ami, responsable. Tout compagnon a le devoir d'accueillir toute personne, sans distinction d'âge, de race, d'opinion politique ou religieuse, à la recherche d'un toit, de sécurité, d'amitié et de raison de vivre. Toute communauté s'engage à satisfaire les besoins fondamentaux de chaque compagnon accueilli, c'est-à-dire, lui permettre de vivre dans des conditions d'hébergement, d'alimentation et d'hygiène décentes et conformes à celle de l'époque où nous vivons et rendant possible une certaine intimité. Elle s'engage à ce qu'il trouve dans la communauté, où se crée des relations d'amitié et de solidarité, un lieu d'épanouissement lui permettant de donner un sens à sa vie. Toute communauté s'engage à assurer, dès son arrivée, une protection sociale au compagnon : droit à la santé, à la sécurité sociale, à la retraite et plus généralement à tout ce qui peut contribuer à ce qu'il soit un homme reconnu dans son autonomie et non pas un assisté. Chaque membre de la communauté a un devoir de respect, de tolérance, parce que, même si on ne s'est pas choisi, la communauté c'est vivre en groupe, vivre ensemble, partager. Chaque compagnon a droit au respect de son passé. Chacun a le droit de vivre dans un climat de paix et de sécurité qu'il contribue aussi à créer. La communauté, ce sont aussi des lieux de vie

et de travail dont chacun est responsable. Le mouvement incite à être attentif à l'accueil en communauté féminine et mixte.

2 - Le travail

La communauté, c'est retrouver sa dignité par le travail et redonner sa dignité au travail, en utilisant au mieux et en valorisant les compétences de chacun. C'est par leur travail que les compagnons vivent sans être assistés et qu'ils peuvent aider les autres, prétendant ainsi à leur reconnaissance en tant que travailleur solidaire. Dans cet esprit, la prise de responsabilité à la mesure de chacun, fait que les compagnons peuvent être une force de proposition pour le progrès de la communauté. Chaque membre de la communauté, chacun dans son travail et le travail de chacun doivent être respectés de la même façon. Les compagnons perçoivent une allocation (hebdomadaire ou mensuelle) et des allocations vacances.

3 - Accompagnement

Chaque communauté s'engage à ce que tout compagnon y trouve le soutien médical, moral, social et spirituel dont il exprime le besoin, ainsi qu'une équipe d'animation formé à un tel accompagnement. Elle s'engage à ce qu'il puisse satisfaire son besoin de relations personnelles extérieur à la communauté, respectant sa vie affective et sexuelle. Satisfaire le besoin de relations personnelles et sociales signifie pour la communauté de faciliter, sur demande des compagnons, les contacts avec la famille (possibilité de la recevoir à la communauté ou dans un lieu adapté)

Dans une démarche de réinsertion, la communauté s'engage à développer des partenariats, à accompagner les compagnons qui désirent, dans la recherche d'un emploi, d'un logement, d'une formation générale ou professionnelle, interne ou externe, avec le concours d'amis, de travailleurs sociaux... chaque communauté aura le soucis d'accompagner les compagnons dans la préparation de leur retraite.

4 - Expression - Information - Participation

Travailler dans le sens d'une autonomie des compagnons, signifie pour la communauté de s'engager à aller progressivement vers une plus grande responsabilisation et participation des compagnons. Cela passe par la possibilité pour chaque compagnon de pouvoir s'exprimer librement, d'avoir et de donner son avis. Compagnons, Amis, et responsables ont le droit de s'informer et d'être informés sur la vie de la communauté et sur celle du mouvement.

Parallèlement, chacun à la responsabilité de faire circuler l'information et de la rechercher. Cela suppose un climat de confiance, qui n'exclut pas l'existence de voies de recours, de protection et de médiation. Chaque communauté s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à une réelle information et expression de chacun. Cela passe par :

Mise à disposition, pour les compagnons, amis, responsables, de différents moyens et lieux d'information (réunion, affiche, moyens audiovisuels)

La création de lieux d'expression, d'écoute et de rencontre : mise à disposition de locaux, constitution de commission...

Pour que les compagnons qui le désirent soient acteurs de la communauté et du mouvement, il convient de travailler ensemble à un plus grand encouragement, notamment en allant vers une participation à la prise de la décision, une représentation dans les différentes instances

S - Solidarité

C'est une dimension essentielle du mouvement. Toutes les communautés ont un devoir de solidarité par les aides et services envers les plus défavorisés. Contribuant ainsi à réduire la misère, la souffrance et l'injustice. Chacun, au sein de la communauté peut y participer doivent au minimum respecter cette orientation essentielle. Toute la communauté s'engage à respecter cette charte et à s'en donner les moyens selon la logique du mouvement. C'est-à-dire, en y associant compagnons, amis et responsables. Cela suppose des responsables formés selon la logique de chaque famille, et des amis garant de l'orientation de la communauté et du mouvement.

*Charte adoptée comme texte de base évolutif
Assemblée Générale Emmaüs France 1994*